

A.E.F.D.

Déposé le

N° RCS 8081034

Société à Responsabilité Limitée N° de dépôt 2937
au capital de 8 000,00 €

Siège social 6, Z.A. Les Métairies
17400 ASNIERES LA GIRAUD

389 183 997 R.C.S. SAINTES

C.E.F.D.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €

Siège social Z.I. La Pâtur
33, Rue des Abbesses
77580 CRECY LA CHAPELLE

380 673 046 R.C.S. MEAUX

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

LES SOUSSIGNES

- **Monsieur Jérôme DUMONTET**, agissant en qualité de Gérant de la Société **A.E.F.D.** Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000,00 € porté à 83 300,00 €, dont le siège social est situé à ASNIERES LA GIRAUD (17400), 6, Z.A. Les Métairies, immatriculée sous le numéro SIREN 389 183 997 R.C.S. SAINTES, et comme spécialement habilité à l'effet de signer les présentes en vertu des délibérations de l'Assemblée Générale des associés de la Société en date du 29 Septembre 2011,

ET

- **Monsieur Louis DUMONTET**, agissant en qualité de Gérant de la Société **C.E.F.D.** Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est situé à CRECY LA CHAPELLE (77580), 33, Rue des Abbesses – Z.I. La Pâtur, immatriculée sous le numéro SIREN 380 673 046 R.C.S. MEAUX, et comme spécialement habilité à l'effet de signer les présentes en vertu des délibérations de l'Assemblée Générale des associés de la Société en date du 29 Septembre 2011,

J.D. LD

Font les déclarations suivantes en application des articles L 236-6 et R 236-1 du Code de Commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINTES (17) avec les Présentes, en suite des opérations ci-après relatées.

Le projet étant né d'une fusion entre la Société A.E.F.D. et de la Société C.E.F.D., Monsieur Jérôme DUMONTET et Monsieur Louis DUMONTET ont, conformément aux dispositions de l'article R 236-1 du Code de Commerce, arrêté ce projet, contenant les mentions suivantes les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des Sociétés, utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la Société C.E.F.D. devant être transmis à la Société A.E.F.D., le rapport d'échange des droits sociaux.

Sur requête conjointe des Gérants des Société A.E.F.D. et C.E.F.D. le Président du Tribunal de Commerce de SAINTES (17) a, par Ordonnance en date du 20 Juillet 2011, nommé en qualité de commissaire à la fusion, la Société **KPMG AUDIT OUEST SAS**, représentée par Monsieur Marc MEDDEDU, domicilié 7, Boulevard Einstein 44311 NANTES CEDEX 3.

L'avis a été publié dans le Journal d'annonces légales Courrier Français en date du 16 août 2011 au nom de la Société A.E.F.D. et dans le Journal d'annonces légales Le Montreu au nom de la Société C.E.F.D. après dépôt du protocole de fusion le 16 août 2011 au Greffe du Tribunal de Commerce de MEAUX (77) et le 11 août 2011 au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINTES (17) comme indiqué dans l'avis ci-dessus visé.

Les Société A.E.F.D et C.E.F.D. ont mis à la disposition des associés dans les conditions prévues par le Code de Commerce, le protocole de fusion et les rapports des Gérants.

En outre, le rapport du Commissaire à la Fusion établi, conformément aux dispositions des articles L 236-10 et L 236-23 du Code de Commerce a été mis à la disposition des associés des Sociétés A.E.F.D. et C.E.F.D., au siège social, un mois au moins avant la date des Assemblées Générales Extraordinaires. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société A.E.F.D. en date du 29 Septembre 2011 a constaté la réalisation de la fusion, en application de l'article L 223-10 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société C.E.F.D., absorbée, réunie au siège social le 29 Septembre 2011, a approuvé le protocole de fusion de la Société avec la Société A.E.F.D. et décidé que la Société se trouverait dissoute et liquidée de plein droit le jour de la réalisation définitive de la fusion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société A.E.F.D., absorbante, réunie au siège social le 29 Septembre 2011, postérieurement à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société C.E.F.D. a approuvé la fusion projetée et a en conséquence décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 5 328,00 € pour le porter de 8 000,00 € à 13 328,00 €.

La même Assemblée décide également d'augmenter le capital social de 86 672,00 € par incorporation partielle de la prime de fusion pour porter le capital social à 100 000,00 € et décide, en conséquence, de modifier l'article 7 des statuts.

J.D. ①

L'avis portant sur l'augmentation du capital social de la Société A.E.F.D. a été publié dans le Journal d'annonces légales Le Courrier Français en date du 07 Octobre 2011 et celui portant sur la dissolution de la Société C.E.F.D. a été publié dans le Journal d'annonces légales Le Youten en date du 02 au 08 Octobre 2011.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de MEAUX (77) avec la présente déclaration établie en deux exemplaires

Deux exemplaires du projet de fusion et ses annexes,

Deux procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire de la Société C.E.F.D. du 29 septembre 2011,

Deux procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire de la Société A.E.F.D. du 29 septembre 2011,

Deux statuts mis à jour de la Société A.E.F.D.

Seront en outre déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINTES (17)

La présente déclaration de conformité,

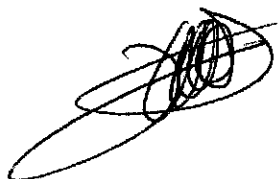
Deux procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire de la Société C.E.F.D. du 29 septembre 2011

Comme conséquence de la déclaration qui précède, les soussignés, es qualités, affirment sous leur responsabilité et les peines édictées par la Loi que les opérations de fusion et les autres modifications statutaires sus-énoncées ont été décidées et réalisées en conformité de la Loi et des règlements.

Fait à ASNIERES LA GIRAUD (17),
Le 10 Octobre 2011

Monsieur Louis DUMONTE,
Représentant la Société C.E.F.D.
Es qualité

Monsieur Jérôme DUMONTET
Représentant de la Société A.E.F.D.
es qualité



Enregistré à SIE SAINTES - SERVICE ENREGISTREMENT

Le 20/10/2011 Bordereau n°2011/1 049 Case n°6

Ext 3255

Enregistrement 125 €

Pénalités :

Total liquidé cent vingt-cinq euros

Montant reçu cent vingt-cinq euros

L'Agent

Cl. Le D. A. 1
Agent des

DU

71

